

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
Jeudi 5 Juin 2024 à 19h
Au Petit Ney
10 avenue de la Porte Montmartre
75018 Paris

Une Présidente de séance est élue :
Célia LASCAUX

Deux Scrutateurs sont élus :
Françoise MAHAUT
Wolfgang FRÜH

Une secrétaire de séance est élue :
Mathilde Kervel

Quorum : 10% des adhérents. Le nombre d'adhérents s'élève à **335**.
Avec 19 adhérents présents et 20 représentés, au total **39 adhérents sont présents ou représentés**, le quorum est atteint et l'Assemblée Générale Ordinaire peut se tenir.

01. Lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024

Approbation du PV de l'AGO 2024 :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Le PV d'AGO 2023 est approuvé.

02. Lecture du Rapport Moral et Financier, par Myrina Durand, co-responsable

Approbation du Rapport Moral et Financier :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Le Rapport Moral et Financier est approuvé.

03. Présentation du Rapport d'activité 2024, par Marianne Journo, Myrina Durand, Mathilde Kervel, Muriel Bodin, Martine Pascual

[La présentation projetée est accessible ici](#)

Temps de questions :

Qu'est-ce qu'un QPV ?

Quartier politique de la ville

Comment a été évaluée la qualité des livres du festival Album fleurit le bitume ?

D'après une enquête menée auprès des familles et participants lors du festival en 2024

Combien de familles monoparentales lors des accueils LAEP (lieu d'accueil enfant parent) ?

Il n'y a pas de données car les accueils sont anonymes. Mais l'expérience nous montre que les familles monoparentales sont plutôt nombreuses.

Qu'est-ce que la Maison des 1000 premiers jours, qui ouvre en 2025 ?

Un lieu d'échange et de soutien à la parentalité lors des 1000 premiers jours de l'enfant, créé par la mairie du 18^e, projet auquel le Petit Ney participera avec la perspective de mettre en place un atelier de lecture parent enfant (bébé).

Qu'est-ce que le REVS ?

Le Réseau des Espaces de Vie Sociale, qui réunit les 53 EVS parisiens, dont le coordinateur est accueilli actuellement au Petit Ney.

Quelles perspectives pour 2025 ?

Répondre aux besoins des familles sur les ateliers cuisines (le TAP cuisine avec les écoles s'arrête en 2025 car non financé dans le cadre de l'appel à projet), participation à des ateliers cuisine avec la Caisse des Écoles du 18^e, ateliers Ludibrunch avec les familles/tout petits sur le fonctionnement des cantines participatives le samedi matin (5 par mois).

Approbation du Rapport d'Activité 2024 de l'association :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 5

Le Rapport d'activité est approuvé.

04. Présentation du Bilan financier et du compte de résultat 2024 par Myrina Durand et Marianne Journo

Disponibilités en caisse : 314 467,75 €

Excédent de l'exercice 2024 : 10 053,75 €

Montant des subventions 2024 : environ 392 982,79 €, en hausse

Les recettes d'activité sont stables.

La généralisation de la comptabilité analytique pour l'association permet une lecture plus fine du modèle économique des différentes activités.

Temps de questions :

Y'a-t-il des subventions de la Région ?

Oui, le Conseil Régional d'Île-de-France finance l'action de Communication bienveillante (cycles d'atelier autour des émotions à destination d'adultes et d'enfants)

Que sont les achats études et prestations de service ?

Ce sont les interventions (hors honoraires) qui sont des prestations de service (par exemple, Ivane et Sidonie sont prestataires pour animer les ateliers cuisine, Lise Nathanson, psychologue est prestataire pour l'animation des ateliers de communication bienveillante), les charges sont en hausse en 2024 car nouveaux intervenants réguliers avec les nouvelles actions cafés des parents et Lieu d'accueil enfant parent.

Approbation des comptes 2024 :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 5

Les comptes 2024 sont approuvés.

Vote portant sur l'imputation du solde positif de 10 053,75 € en report à nouveau sur les comptes de 2025

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée.

05. Élection des membres du Conseil d'administration

Les statuts prévoient un nombre se 16 sièges au maximum dans le Conseil d'Administration du Petit Ney. Les mandats sont d'une durée de 3 ans.

Le conseil d'administration du Petit Ney se réunit tous les deux mois, les jeudis soir en principe. Par ailleurs, les administrateurs peuvent proposer et participer selon leur intérêt et disponibilités à des groupes de travail, auxquels l'équipe salariée participe également. Par exemple en 2024, un groupe de travail avait proposé de nouveaux statuts, un autre groupe avait travaillé sur l'engagement bénévole au Petit Ney avec l'association ProBono.

Après avoir siégé de nombreuses années au conseil d'administration du Petit Ney, Christine Lebée a présenté sa démission.

Philippe Durand, Mauricette Gaboraud, Fanny Guibert, Martine Pascual, Antonietta Pizzorno, Ségolène Samson, Sylvie Gourio sont administrateurs sortants, candidats à leur réélection. Il n'y a pas d'autre candidat.

Personne ne s'oppose à ce que le vote s'effectue pour l'ensemble des candidats.

Vote portant sur la réélection de Philippe Durand, Mauricette Gaboraud, Fanny Guibert, Martine Pascual, Antonietta Pizzorno, Ségolène Samson, Sylvie Gourio au conseil d'administration.

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Philippe Durand, Mauricette Gaboraud, Fanny Guibert, Martine Pascual, Antonietta Pizzorno, Ségolène Samson, Sylvie Gourio sont réélus pour une durée de 3 ans.

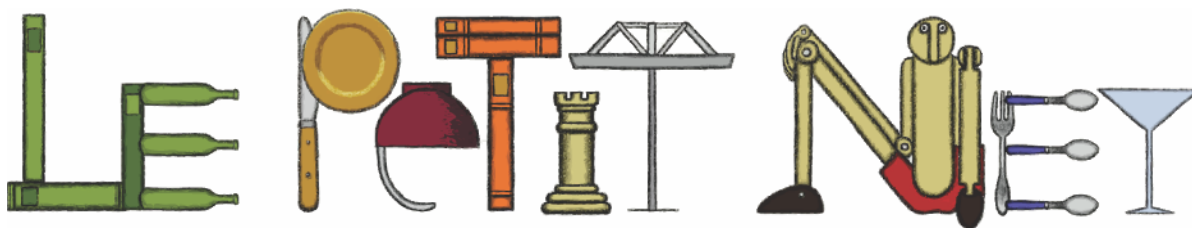
06. Levée de la séance 20h30

L'assemblée se conclut par un texte de Slam proposé par CatMat avec les mots recueillis dans l'assemblée.

A Paris, le 20 juin 2024,

Martine Pascual
Présidente de l'Association





Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
Jeudi 6 Juin 2024 à 20h40 (suite à l'AGO)
Au Petit Ney
10 avenue de la Porte Montmartre
75018 Paris

Une Présidente de séance est élue :
Ségolène SAMSON

Deux Scrutateurs sont élus :
Françoise MAHAUT
Philippe DURAND

Une secrétaire de séance est élue :
Mathilde Kervel

Chorum : 15% des adhérents. Le nombre d'adhérents s'élève à **334**.
Avec 28 adhérents présents et 36 représentés, soit au total **64 adhérents sont présents ou représentés**, le chorum est atteint et l'Assemblée Générale Extraordinaire peut se tenir.

01. Modification des Statuts :

Les co-responsables salariées ont suivi une formation sur le droit des associations, et un travail sur les statuts du Petit Ney est apparu nécessaire, pour apporter des précisions, clarifications, et actualisations au regard du fonctionnement de l'association.
Le conseil d'administration a travaillé sur un projet de statuts, qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le texte a été entièrement repris et modifié, et le projet de statuts a été envoyé avec les convocations. Il est également mis à disposition des présents.
Les principales modifications portent sur :

- La suppression de la mention des membres d'honneur (plus d'actualité).
- La suppression de la mention du journal Le Petit Ney, qui n'est plus édité depuis 2012.
- La mention de la possible mise en place d'un règlement intérieur, à établir par le Conseil d'Administration.
- La durée des mandats d'administrateurs, portée à 3 ans, de même que la durée des mandats des membres du bureau.

- Le Chorum de l'Assemblée Générale Ordinaire, réduit à 10%, et celui de l'Assemblée Générale Extraordinaire, maintenu à 15%.

Après la lecture du document, les nouveaux statuts sont soumis au vote de l'AGE :

Pour : 61

Contre : 0

Abstention : 0

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

La séance est levée à 20h55.

A Paris, le mardi 9 juillet 2024

Christine Lebée,

Vice-Présidente de l'association

Certifié conforme,

